

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20241202

Objet : Portant numérotation de voirie - 6 - 8 rue des Cadets de la Gendarmerie Nationale

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire accordé sous le n° PC 069029 24 000003,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés A 1178 – A 1179 porteront les numéros de voirie suivants :

6 rue des Cadets de la Gendarmerie Nationale	Bâtiment B1 Bâtiment B2
8 rue des Cadets de la Gendarmerie Nationale	Bâtiment A1 Bâtiment A2

conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au propriétaire du terrain.

Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

ILOT N1

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 06/01/2025

vebdelib

ID : 069-216900290-20241203-DAU_AR20241202-AR

